

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° 054/14

L'an deux mille quatorze

Le 13 mai à 18 h 00

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle d'Animation à St Laurent d'Agny, sous la présidence de M. Thierry Badel.

Date de convocation : 06/05/2014

**Nombre de membres :**

**En exercice** 41

**Présents** 37

**Votes** 40

**PRESENTS :**

Thierry Badel, Marie-Odile Berthollet, Fabien Breuzin, Isabelle Brouillet, Sylvie Broyer, Jean-Yves Caradec, Christelle Chanavat, Marie-Noëlle Charles, Bernard Chatain, Cyrille Decourt, Marc Delorme, Ghislaine Didier, Pierre Dussurgey, Christian Fromont, Pascal Furnion, Yves Gougne, Gérard Grange, Nathalie Granjon-Pialat, Jean Grenier, Philippe Journet, Charles Jullian, Véronique Lacoste, Véronique Merle, André Montet, Dominique Peillon, Isabelle Petit, Renaud Pfeffer, Jean-Paul Piquet, Paulette Poilane, Grégory Rousset, Martine Surrel, Anny Thizy, Françoise Tribollet, Frank Valette, Pierre Verguin, Gabriel Villard, Jean-Marc Vuille.

**ABSENTS :**

Pascale Chapot, Christèle Crozier, Catherine Lamena, Pascal Outrebon.

**PROCURATIONS :** Pascale Chapot donne procuration à Véronique Merle  
Cristèle Crozier donne procuration à Christian Fromont  
Catherine Lamena donne procuration à Pascal Furnion

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Pierre Verguin.

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

\*\*\*\*\*

**Délégations du  
Conseil au Bureau et  
au Président**

Rapporteur : Thierry Badel, Président.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 043/14 du Conseil Communautaire du 22 avril 2014 portant approbation de l'organisation fonctionnelle,

Considérant que dans un souci d'efficacité administrative et de bon fonctionnement du service public, le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil d'un établissement public de coopération intercommunale de déléguer une partie de ses fonctions au Bureau et au Président,

Considérant que ce dispositif est en adéquation avec l'organisation fonctionnelle choisie pour ce mandat, il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler sa confiance au Bureau Communautaire et au Président pour la mise en œuvre de la politique du Conseil dans la limite des crédits votés par celui-ci.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Certifié exécutoire  
Transmis en  
Préfecture le .....  
Notifié ou publié  
le .....  
Le Président

**DONNE délégation au Bureau Communautaire pour :**

➤ **Dans le domaine de l'Aménagement de l'Espace :**

**1- Habitat**

- approuver les conventions afférentes au PLH et au PIG (notamment avec l'Anah, l'Epora, la Région Rhône Alpes...),
- adopter et modifier les règlements d'intervention,
- attribuer les aides liées au PLH (logement social),
- procéder à l'analyse trimestrielle/bilan des aides liées au PLH (AJM et PIG),

## **2- Agriculture et Espaces Naturels**

- statuer sur le recours aux brigades vertes et sur le renouvellement de la convention correspondante,
- statuer sur les programmes de gestion des ENS (validation des programmes, renouvellement des conventions avec les partenaires et demande de financement dans la limite des crédits inscrits au budget),
- approuver les conventions dans le cadre du dispositif de veille sur le foncier agricole (SAFER, Chambre d'agriculture),
- statuer sur les acquisitions amiables (ENS) ou dans le cadre de rétrocession (SAFER) dans le cadre de l'enveloppe votée et des grands principes fixés,
- dans le cadre du Droit de préemption au titre des ENS : procéder à l'examen de l'opportunité d'exercice du droit de préemption et décider d'exercer ce droit de préemption dans le cadre de l'enveloppe financière votée et des grands principes fixés,
- dans le cadre du dispositif PENAP/PSADER : procéder à l'approbation des actions soutenues, à la révision du règlement d'intervention et à la validation des dossiers de demande d'aides,

## **3- Développement Economique**

- valider les transactions immobilières liées à la commercialisation des parcs d'activités définis d'intérêt communautaire et les constitutions de servitude sur les parcs d'activité,
- procéder à l'examen des DIA reçues dans le cadre du droit de préemption urbain délégué à la COPAMO sur les parcs communautaires (et sur le périmètre d'extension du parc des Platières à Mornant classé en zone AUi), et décision le cas échéant d'exercice de ce droit de préemption pour les opérations qui le justifient,
- valider le renouvellement des différents moyens permettant de favoriser l'émergence d'un véritable service intercommunal de proximité notamment, avec RDI, SOLEN, GRAINE DE SOL, le CERCL.... dans la limite des crédits inscrits au budget,

## **4- Urbanisme**

- rendre un avis au titre des PPA sur les PLU et autres documents d'urbanisme (SCOT, DTA ...)

## **5- Voirie**

- approuver les enveloppes complémentaires (travaux d'urgence, travaux exceptionnels, déplacements doux),
- approuver les opérations éligibles au versement des fonds de concours Voirie/Mode doux au regard du règlement d'attribution,
- approuver les conventions de délégation de MO,
- approuver les conventions avec les concessionnaires de réseaux,

### **➤ Dans le domaine des Services à la Personne :**

#### **Emploi/Formation**

- procéder à la validation du renouvellement des différents moyens permettant de favoriser l'émergence d'un véritable service intercommunal de proximité notamment, avec le FLIAJ, POLE EMPLOI, la MIFIVA, la MILISOL, le GRETA, SUD OUEST EMPLOI...dans la limite des crédits inscrits au budget,
- procéder aux modifications des modalités administratives des dispositifs d'accompagnement des personnes en grande difficulté d'insertion (conventions d'aide à la mobilité, aide à l'obtention du permis de conduire, prêt de scooters...),

➤ **Dans le domaine des Ressources Intercommunales :**

**1- Administration Générale**

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- statuer sur les conventions relatives aux services du centre de gestion notamment l'assistance juridique, la médecine professionnelle,... et autre service d'assistance,
- accepter le remboursement de sinistre effectué par l'assureur d'un tiers,

**2- Commande Publique**

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur au seuil défini par décret pour les marchés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- conclure les protocoles transactionnels dans le cadre des marchés et contrats et définir, si besoin, les conditions d'application des pénalités contractuelles,
- approuver les conventions constitutives de groupement de commandes de l'article 8 du code des marchés publics favorisant la mutualisation des moyens,
- fixer la prime en cas de concours de maîtrise d'œuvre ou dans le cadre de toute consultation lorsqu'un début de prestation est sollicité afin de permettre d'éclairer le choix de la collectivité,
- attribuer l'indemnisation des membres du jury désignés par le Président du Jury,

**3- Finances**

- approuver les règlements d'attribution à établir en conformité avec la réglementation fiscale et comptable,
- procéder aux admissions en non-valeur de titres de recette,
- fixer les modalités de prise en charge des déplacements des élus dans le cadre de leurs missions et prendre toute mesure visant à confier un mandat spécial aux élus communautaires,
- procéder à l'approbation du CDDRA avec la Région (via le SOL) pour le subventionnement des projets,
- constituer l'ensemble des dossiers de subventions et solliciter les différents organismes partenaires de la communauté pour les actions relevant du domaine de ses compétences (contrats pluriannuels et autres aides),

**4- Ressources Humaines**

- procéder à la création de postes non permanents (dont besoins saisonniers, contrats d'apprentissage, ...),
- procéder à la fixation et révision des vacances,
- procéder à la mise à jour statutaire du régime indemnitaire,
- statuer sur la rémunération et défraiement des stagiaires,
- décider de la mise en œuvre de la fonction ACMO au sein des services,
- approuver les conventions types : CNFPT (convention dans le cadre d'accompagnement et formation), CDG (médecine professionnelle, services intérimaires et remplacement) ...,

**5- Patrimoine**

- autoriser le dépôt des permis de construire et de démolir nécessaires à la réalisation des travaux arrêtés en Conseil et approuver la signature de toutes pièces liées aux déclarations réglementaires,

## **6- Foncier et Gestion Immobilière**

- décider de la conclusion du louage de choses immeubles pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- lancer les procédures de DUP,
- statuer sur les réserves émises à l'issue des enquêtes préalables à la DUP, lorsque celles-ci n'ont pas pour objet de majorer le coût de l'opération,
- définir les offres en cas de procédure d'expropriation ainsi que les indemnités annexes,
- adopter et réviser les différents règlements intérieurs applicables à l'utilisation des locaux de la collectivité,

## **7- Animation Equipements/Salle Jean Carmet**

- procéder à la nomination du titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles destinée aux lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques et aux diffuseurs de spectacles qui ont en charge, dans le cadre d'un contrat, l'accueil du public, la billetterie, et la sécurité des spectacles (gestion directe de la salle Jean Carmet par la Communauté de Communes),
- procéder à la validation des conventions habituelles visant à permettre le bon fonctionnement du centre culturel et des conventions liées aux projets décentralisés et/ou évènementiels (convention FNAC, Cup Services, programmation conférences et reportages, opération type « Chèque culture », « Chèque Cinéma », « carte M'RA », partenariat avec l'association « Le temps d'un film », cinéma plein air, rencontres artistiques de printemps...),
- valider les interventions du musicien intervenant,
- procéder à l'examen des demandes d'exonération de droits applicables à la location de la salle Jean Carmet pour les projets associatifs et les utilisations occasionnelles,
- valider les demandes d'accueil en résidence à la salle Jean Carmet et les modalités applicables à ces résidences,
- approuver la convention avec l'ANCV pour l'acceptation des chèques vacances,

## **8- Animation Equipements/Gîte**

- approuver la convention avec l'ANCV pour l'acceptation des chèques vacances,

### **➤ Dans le domaine de la Communication et des Relations Extérieures :**

#### **1- Communication**

- valider les supports à mettre en œuvre,

#### **2- Développement Durable**

- procéder au lancement de la démarche interne en matière de développement durable,

Considérant que le Président doit être en mesure de réaliser les actes permettant le fonctionnement quotidien de l'administration intercommunale,

**DONNE délégation à Monsieur le Président pour :**

➤ **Dans le domaine de l'Aménagement de l'Espace :**

**1- Habitat**

- attribuer les aides liées au PLH (AJM et PIG),

**2- Agriculture et Espaces Naturels**

- décider de l'accompagnement des projets dans le cadre du dispositif de plantation des haies,
- signer les conventions relatives à la collecte des plastiques agricoles/pneus (ADIVALOR...),
- solliciter la SAFER pour l'usage de son droit de préemption,

**3- Déchets**

- signer les conventions SITOM/COPAMO/commune pour la mise en place des silos enterrés,

➤ **Dans le domaine des Services à la Personne :**

**1- Petite Enfance**

- signer les conventions de mise à disposition de locaux pour les interventions des RAMI et les manifestations "Petite Enfance" (journées de la petite enfance, Noël des RAMI...) ainsi que les contrats à intervenir avec les prestataires pour le fonctionnement du service Enfance-Jeunesse,

**2- Jeunesse**

- signer les contrats à intervenir avec les prestataires pour les activités et séjours dans le cadre du fonctionnement des Espaces Jeunes,
- signer les conventions de mise à disposition de locaux pour les activités "Jeunesse",
- signer les conventions de mise à disposition de locaux et les contrats à intervenir avec les prestataires,

**3- Solidarité**

- signer les conventions de mise à disposition de locaux ainsi que les contrats à intervenir avec les prestataires,

➤ **Dans le domaine des Ressources Intercommunales :**

**1- Administration Générale**

- intenter les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle dans tous les domaines relevant de sa compétence,
- passer les contrats d'assurances, accepter et affecter les indemnités de sinistre y afférentes, prendre en charge le règlement des sinistres dont le montant est inférieur à la franchise contractée auprès de la compagnie d'assurance,

**2- Commande Publique**

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret (marché en procédure adaptée) ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### **3- Finances**

- conclure les lignes de trésorerie nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité,
- créer, modifier ou supprimer l'ensemble des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et en définir les conditions et modalités (indemnité de responsabilité au régisseur, fixation du montant maximal de l'encaisse, ...),
- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des inscriptions budgétaires et passer à cet effet les actes nécessaires,
- mettre à jour les tarifs suite aux modifications imposées par les organismes extérieurs partenaires (tarifs d'entrée réglementés, valeur de chèques, ...),
- décider de la conclusion et de la révision du louage des biens mobiliers,
- décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5000 €,

### **4- Patrimoine**

- déposer au nom de la Communauté de Communes les déclarations de travaux,
- signer les contrats avec les organismes règlementaires,
- signer les contrats de maintenance,

### **5- Foncier et Gestion Immobilière**

- décider de la révision du louage de choses immeubles pour une durée n'excédant pas 12 ans,

### **6- Animation Equipements/Piscine**

- signer les contrats de mise à disposition des bassins et des créneaux horaires pour l'équipement actuel,
- signer les contrats à intervenir avec les prestataires pour le fonctionnement du service,

### **7- Animation Equipements/Salle Jean Carmet**

- assurer l'exploitation de l'établissement cinématographique (conventionnements, titulaire de l'autorisation et de la carte CNC....),
- signer les contrats à intervenir avec les troupes théâtrales, artistes et orchestres dans le cadre de la programmation culturelle approuvée par le Conseil Communautaire,

### **➤ Dans le domaine de la Communication et des Relations Extérieures :**

#### **1- Communication**

- valider le chemin de fer de l'Aqueduc,

#### **2- Systèmes d'Information (SI)**

- signer les contrats de maintenance logiciels,

#### **3- Système d'Informations Géographiques (SIG)**

- signer les conventions de mise à disposition et/ou d'échange de données informatisées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
**Thierry BADEL**

